

PAR COURRIEL

Québec, le 11 août 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à des documents (N/D : 26-SQ-0001-326)

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 juin 2026 laquelle est libellée comme suit :

(...) je souhaite obtenir les documents permettant d'établir les coûts et les ressources internes liés à la création et au déploiement de la nouvelle identité visuelle de Santé Québec.

Selon les informations transmises publiquement par Santé Québec, le seul coût externe associé à la création de cette nouvelle identité visuelle serait un contrat de 25 000\$, le reste du travail ayant été réalisé par des équipes à l'interne.

Je souhaite donc obtenir tout document faisant état des coûts, estimations, calculs, suivis budgétaires, redditions de comptes, bilans, tableaux de temps, heures travaillées ou ressources internes mobilisées pour ce projet.

Ma demande vise notamment les documents liés:

- *À la création de la nouvelle identité visuelle;*
- *À l'élaboration des nouvelles appellations;*
- *À l'adaptation ou à la mise à jour des logos;*
- *À l'harmonisation des identités visuelles;*

- À la mise à jour des sites web;
- À la mise à jour des documents, gabarits, affichages, signatures courriel, outils de communication ou autres supports institutionnels;
- À la coordination du déploiement à travers le réseau.

Ma demande vise également tout document permettant d'établir le nombre d'heures, de personnes, d'équivalents temps complet, de directions, d'unités administratives ou de ressources internes mobilisées pour ce projet, même si aucun coût total consolidé n'a été calculé.

Je souhaite aussi obtenir tout document indiquant si un code budgétaire, un code de projet, un centre de coûts ou un mécanisme de suivi a été utilisé pour comptabiliser le travail interne consacré à cette transition.

Si aucun document ne présente un coût total consolidé, je souhaite obtenir les documents disponibles permettant d'établir les ressources internes mobilisées pour ce projet.

Au terme de nos vérifications et à la suite de la consultation menée auprès du tiers concerné, vous trouverez ci-joint deux documents répondant à votre demande. Nous vous transmettons également trois autres documents, dont deux sont des extraits de présentations contenant des renseignements pertinents en lien avec celle-ci.

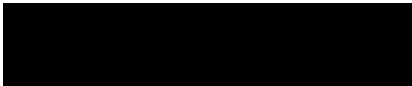
À titre informatif, nous vous précisons que la démarche retenue pour le changement d'appellation au sein de Santé Québec est déployée de manière progressive, sans investissement supplémentaire requis, tant au siège social que dans les établissements. Les affiches, la documentation ou les fournitures de bureau ne seront remplacées qu'au fil des besoins réels et à l'intérieur des enveloppes budgétaires préexistantes, lorsqu'elles devront être remplacées en raison par exemple de leur désuétude normale (par exemple, enseignes), de l'ouverture d'une nouvelle installation (par exemple, nouvelle clinique) ou d'une mise à jour (ex. : document administratif ou clinique, impression de nouvelles cartes d'employés, etc.).

Quant à l'élaboration de l'identité visuelle, celle-ci a été réalisée à moindre coût par une équipe interne d'employés en communication des différents établissements de santé et de services sociaux, à l'exception d'un directeur créatif. Celui-ci a été embauché pour encadrer le groupe de travail, dans cette démarche qui nécessite un savoir-faire et une expertise de pointe qui n'étaient pas disponibles au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

En ce qui concerne l'équipe interne qui est constituée de 7 employés à temps complet, quatre ont travaillé à la conception de l'identité visuelle pendant six semaines, tandis que trois autres, dont des graphistes, y ont contribué pendant huit semaines. Suivant la fin de cette période, le dossier de l'identité visuelle a été intégré aux opérations courantes du personnel, parmi de nombreuses autres responsabilités et dossiers (par exemple, autres besoins graphiques, autres plans de communication, etc.). Les heures subséquentes consacrées à ce projet n'ont pas été comptabilisées.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, avocate

Directrice de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
 Documents (5)

Avis de recours en révision

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

De : [Carla Sophia Batista Lemos](#)
À : [Nicolas Chikhani](#)
Cc : [Francis Picard-Dufresne](#); [Caroline Boivin](#)
Objet : RE: Pour action | prolongation SWAT
Date : 9 mai 2025 12:55:38
Pièces jointes : [image003.png](#)
[image004.png](#)
[image001.png](#)

Salut,

Bonne nouvelle pour terminer la semaine!! ☺

J'ai reçu l'autorisation des finances, et les dossiers employés ont été mis à jour avec une date de fin pour le 23 mai 2025 (pour les 3 employés).

Faudra s'assurer que l'établissement n'oublie pas et modifie leurs dossiers également pour ne pas qu'ils se fassent payer aux 2 endroits, et éviter qu'ils doivent re-payer par la suite.

Merci!



Carla-Sophia Batista-Lemos

Conseillère RH- Acquisition de talents

Vice-présidence Talents, Culture et Engagement

En télétravail. Port d'attache :

2021, avenue Union, 10^e étage

Montréal, QC, H3A 2S9

514 617.4643

carla-sophia.batista-lemos@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Carla Sophia Batista Lemos

Envoyé : 7 mai 2025 16:12

À : Nicolas Chikhani <nicolas.chikhani@sante.quebec>

Cc : Francis Picard-Dufresne <francis.picard-dufresne@sante.quebec>; Caroline Boivin <caroline.boivin@sante.quebec>

Objet : RE: Pour action | prolongation SWAT

Salut Nicolas,

La demande a été envoyée aux personnes concernées pour les finances, je te reviens dès que j'ai un retour (rapidement on le souhaite).

Merci,



Carla-Sophia Batista-Lemos

Conseillère RH- Acquisition de talents

Vice-présidence Talents, Culture et Engagement

En télétravail. Port d'attache :

2021, avenue Union, 10^e étage

Montréal, QC, H3A 2S9

514 617.4643

carla-sophia.batista-lemos@sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

De : Nicolas Chikhani <nicolas.chikhani@sante.quebec>

Envoyé : 6 mai 2025 10:06

À : Carla Sophia Batista Lemos <carla-sophia.batista-lemos@sante.quebec>

Cc : Francis Picard-Dufresne <francis.picard-dufresne@sante.quebec>; Caroline Boivin <caroline.boivin@sante.quebec>

Objet : Pour action | prolongation SWAT

Salut!

Je te confirme que nous souhaitons prolonger les mandats des trois personnes suivantes de deux semaines, soit jusqu'au 23 mai inclusivement.

- Delphine Forest-Maurice delphine.forst-maurice.ext@sante.quebec;
- Nicolas Caron (CISSBSL DCRPAJ) nicolas.caron@sante.quebec;
- Laurie-jane Cloutier-gagnon (HSJ) laurie-jane.cloutier-gagnon.hsj@ssss.gouv.qc.ca

J'ai obtenu l'accord de Julie Boucher de même que celui des gestionnaires des trois personnes en question.

Est-ce possible, même si compliqué ?
Quelles sont les prochaines étapes ?

Merci !



Nicolas Chikhani

Directeur - Stratégie de marque

Vice-présidence Affaires publiques et Communications

2021, Union

Montréal (Québec) H3A 2S9

514 713 7501

Nicolas.chikhani@sante.quebec

sante.quebec

Avis de confidentialité

Le contenu de ce courriel est réservé à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Il peut contenir des renseignements confidentiels ou protégés en respect des lois applicables ou bien être visé par le secret professionnel.

Il est donc strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez ou croyez avoir reçu ce courriel par erreur, nous vous prions d'aviser immédiatement son expéditeur et de détruire ce message, ainsi que toute copie.

La démarche

- Miser sur les **experts internes** pour mener l'essentiel de la démarche.
- Sprint de **6 semaines** en avril et mai.
- Création d'un « **SWAT team** » :

Qui	Responsabilités
1 directeur de création	• Coordonner l'équipe • Mener la réflexion stratégique (blueprint → identité) • Orienter l'exercice de création.
1 conseillère Image de marque	• Assurer le leadership de la réflexion stratégique.
1 chargé de projet	• Gérer l'échéancier, les approbations et la logistique de la démarche. • Préparer les documents pour approbation.
2 agents d'information	• Contribuer à la réflexion stratégique. • Élaborer un plan de communication et un plan de déploiement pour l'identité visuelle.
3 graphistes	• Création • Contribution à la réflexion stratégique.

FACTURÉ À	TITRE	NUMÉRO
Santé Québec M. Nicolas Chikhani 2021 avenue Union Montréal QC H3A 2S9 Canada	(1/2) Supervision et direction de création de l'équipe de création interne - SANTÉ QUÉBEC	F-4553
		DATE (JJ/MM/AAAA)
		16/04/2025
		DATE D'ÉCHÉANCE
		17/04/2025
CHARGÉ DE COMPTE	COMMANDE	DEVIS
Richard Boudreault		DEVIS-6943
CLIENT	NO RÉFÉRENCE CLIENT	PROJET
C-594		P-2262

Livraison d'une image de marque complète ainsi qu'un guide de marque

Honoraires
Supervision de l'équipe de création
1 à 2 Réunions préparatoires
3 à 4 Sessions de travail
1 à 2 Réunions de présentation
1 à 2 Sessions de révision
Supervision, production et livraison

(100 à 125 heures)

Facturable mensuellement (à la fin du mois)

QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX
----------	---------------	------

50 %	24 995,00 \$	12 497,50 \$
------	--------------	--------------

PAYABLE SUR RÉCEPTION

Information dépôt direct:

Banque Royale du Canada
idea factory inc.
Numéro de transit: 00353
Numéro d'institution: 003
Numéro de compte : 1004621

No de TPS : 862149234 No de TVQ : 1207949929

Sous-total	12 497,50 \$
TPS 5 %	624,88 \$
TVQ 9,975 %	1 246,63 \$
Total	14 369,01 \$

FACTURÉ À	TITRE	NUMÉRO
Santé Québec M. Nicolas Chikhani 2021 avenue Union Montréal QC H3A 2S9 Canada	(2/2) Supervision et direction de création de l'équipe de création interne - SANTÉ QUÉBEC	F-4630
		DATE (JJ/MM/AAAA)
		27/05/2025
		DATE D'ÉCHÉANCE
		28/05/2025
CHARGÉ DE COMPTE	COMMANDE	DEVIS
Richard Boudreault	SQ-302025-169-GG	DEVIS-6943
CLIENT	NO RÉFÉRENCE CLIENT	PROJET
C-594		P-2262

Livraison d'une image de marque complète ainsi qu'un guide de marque

Honoraires
Supervision de l'équipe de création
1 à 2 Réunions préparatoires
3 à 4 Sessions de travail
1 à 2 Réunions de présentation
1 à 2 Sessions de révision
Supervision, production et livraison

(100 à 125 heures)

Facturable mensuellement (à la fin du mois)

QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX
50 %	24 995,00 \$	12 497,50 \$

PAYABLE SUR RÉCEPTION

Information dépôt direct:

Banque Royale du Canada
idea factory inc.
Numéro de transit: 00353
Numéro d'institution: 003
Numéro de compte : 1004621

No de TPS : 862149234 No de TVQ : 1207949929

Sous-total	12 497,50 \$
TPS 5 %	624,88 \$
TVQ 9,975 %	1 246,63 \$
Total	14 369,01 \$

Séquence de déploiement et coûts

Le déploiement sera progressif et sans grands coups d'éclat. Il sera, dans l'immédiat, à coût nul.

Phase 1

Dès maintenant — 2025
Infrastructures numériques seulement
(Web, médias sociaux, intranet, etc.)
\$ Réalisé à même les enveloppes et équipes existantes

|

2025

2026

|

Phase 2

Dès maintenant — 2026
Matériel (gabarits, papeterie, etc.)
et infrastructures physiques (ex. : Hôpital en chantier, déménagement de locaux, etc.).
\$ Déjà budgété

Phase 3

2026-2027+
Infrastructures physiques
et installations cliniques
\$ Au fil des besoins

|

2027

2028

|

Phase 4

2027-2028+
Infrastructures physiques et
installations administratives
\$ Au fil des besoins